

ire des assp-  
procédés an-  
de ses gens,  
ppés hors du  
le Comte de  
William.

FRASER.

er.

in Boucher,  
uf Juin der-  
un hommes,  
ole.

quatre jours  
sociés de la  
, du Portage  
umé la Gre-  
ourche, dans  
éviter d'être  
nt dans les

udson :—que  
n. les Bois-  
de la Baye  
éter en An-  
mené un ;—

apperçurent  
mpagnie de  
hommes au  
Bois-Brulés  
x-ci croyant  
parcequ'en  
mains leurs  
opposa ;—  
de la Baye  
approcha si

près du Gouverneur Simple que celui-ci prit les rennes de la bride du cheval de l'examiné ;—qu'ils se parlèrent, que le Gouverneur se saisit de la crosse du fusil de l'examiné, et ordonna à ses gens d'avancer ;—que ceux-ci n'obéissant pas, et l'examiné disant que s'ils tiroient ils étoient tous morts, le Gouverneur Simple leur dit qu'il ne falloit pas craindre, que ce n'en étoit pas le temps, et qu'il falloit tirer ;—qu'aussitôt l'examiné a entendu le rapport de deux coups de fusils tirés par les gens de la Baye d'Hudson ;—qu'à l'instant l'examiné s'est précipité de son cheval à terre, tenant cependant la crinière de son cheval, et que le cheval effrayé l'a ainsi trainé jusqu'à la distance d'environ une portée de fusil, où il est resté ;—que, du moment qu'il a été ainsi enlevé par son cheval, le feu est devenu général entre les gens du Nord-Ouest, et ceux de la Compagnie de la Baye d'Hudson ; que le feu a été commencé par ceux de la Baye d'Hudson ; que les hommes au service du Nord-Ouest étoient au nombre de soixante-quatre, ou environ, armés, (dont trente au commencement du feu) réunis d'abord pour prendre le Fort de la Baye d'Hudson par la famine, il ignore par qui, mais suppose qu'ils l'avoient été par leurs chefs, c'est-à-dire, Mr. M'Donell, Mr. Grant, Antoine Oule, et Michel Bourassa ;—qu'il a entendu toutefois Mr. M'Donell leur enjoindre d'éviter la rencontre des gens de la Baye d'Hudson.

Que, le feu fini, il a vu un Bois-Brulé, nommé Vasseur, près du Gouverneur Simple, alors blessé au genou et au bras, qui en prenoit soin, et qui toujours avoit pris sa ceinture, ses pistolets, sa montre, et les porta depuis.

Que les gens de la Baye d'Hudson étoient au nombre d'environ trente, et qu'il en a vu une quinzaine de tués ; que lui-même, l'examiné, a préservé un nommé Pritchard d'être tué, et que François Dechamps, et plusieurs autres Bois-Brulés vouloient le tuer.

L'examiné a déclaré ne savoir signer, et a fait sa marque d'une croix, lecture faite.

Reconnu, pardevant Moi à Montréal,  
le 29 d'Août, 1816.

(Signé) J. M. MONDELET, J. P.

F I N.